



Carte d'identité valable 15 ans

Par **franc**, le **15/03/2024** à **10:22**

Bonjour.

Ma carte d'identité a été délivrée le 26/01/2010.

Puis-je la renouveler car certains pays d'Europe ne l'acceptent pas avec la prolongation de 5 ans.

Une mairie m'indique que je peux la faire renouveler maintenant sans motif. Une autre mairie que non je dois encore attendre ou fournir un justificatif du pays visité qui ne l'accepte pas prolongée de 5 ans.

Merci pour vos informations.

Cordialement.

Par **Karpov11**, le **15/03/2024** à **10:25**

Bonjour,

Vous pouvez la faire renouveler sans motif: vous devez d'abord faire une pré-demande en ligne auprès de l'ANTS (Agence National des Titres Sécurisés): vous aurez à imprimer le récapitulatif de pré-demande et ce c'est ce récapitulatif que vous présentez à la mairie

Cordialement

Par **youris**, le **15/03/2024** à **10:52**

bonjour,

vous pouvez renouveler votre CNI dès qu'elle va atteindre les 10 ans, effectivement il y a quelques années, les mairies refusaient le renouvellement avant les 15 ans ou déclarer sa perte et payer 25 €.

cela est terminé, suite à une procédure par un citoyen devant le tribunal judiciaire.

je viens de refaire ma CNI qui datait de 2013 gratuitement.

je me suis adressé au service d'état-civil de ma commune en début d'année, j'ai obtenu ma nouvelle CNI en 4 semaines.

salutations

Par **franc**, le **15/03/2024** à **16:28**

Merci pour vos informations.

Cordialement.

Par **franc**, le **28/03/2024** à **10:57**

Bonjour.

Suite et fin de ce dossier.

J'ai obtenu un rendez-vous dans une mairie et ma demande a bien été validée.

Le renouvellement de ma carte d'identité est bien en cours malgré la prorogation des 5 ans non atteinte.

Merci à tous pour vos informations.